

**CESER de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
**Séance plénière du 12 décembre 2016 à Besançon**  
**Avis du CESER sur le SRDEII rapport 2.1**  
**Déclaration de Richard Béraud pour la CGT**

La réflexion proposée sur le SRDEII ouvre de nombreux axes de travail, de pistes d'intervention dans lesquels notre organisation peut se retrouver...mais sans doute comme tous les conseillers ici présents.

On assiste ainsi à une énumération de ce qui pourrait passer pour des vœux pieux, si nous avons perdu toute notre naïveté, ce qui serait bien dommage à la veille des fêtes de Noël, convenez-en, vœux qui ne définissent pas une véritable stratégie régionale pour un véritable développement économique.

Permettez-moi de développer quelques points de ce schéma, à travers des propositions mais aussi à travers un exemple industriel que l'on pourrait malheureusement étendre à d'autres à l'instar de Metsomineral à Mâcon, Solvay à Tavaux...

Dans le cadre du *dispositif régional d'accompagnement des entreprises* je retiendrais l'item *Développer un traitement adapté aux mutations et aux entreprises en difficultés* :

De quoi s'agit-il ? L'entreprise Anvis (groupe Sumimoto) de Decize a bénéficié entre 2013 et 2015 d'1 223 519 € au titre du CICE, en 2015 de 249 560 € au titre du CICR et de 438 312 € d'exonération des cotisations sociales. Pourtant, l'entreprise a supprimé 112 emplois même s'il n'en apparaît que 98 dans le Fonds Interprofessionnel de Revitalisation des Territoires (FIRT) !!

Au-delà de la destruction de l'emploi, les pouvoirs publics ont transféré une partie de ce FIRT, alloué à la Nièvre, vers la région ! Bel exemple *d'action économique ambitieuse au plus près des territoires* !

Plus positif le *soutien aux filières historiques ou en émergence et l'excellence industrielle*. Ce soutien ne peut se dispenser d'une évaluation, sur les retombées des pôles de compétitivités et autres clusters, de dynamiques créatrices pour des fertilisations croisées entre les filières, de l'inscription de nos territoires dans les 34 filières d'avenir.

Dans le cadre de *l'appui aux leviers de croissance* intéressons-nous à l'item « *confirmer le rôle déterminant de l'innovation* » et revenons à ANVIS. Un robot neuf a été installé mais il n'est toujours pas en fonctionnement, de même un nouveau mélangeur est fonctionnel mais il n'y a pas eu d'investissement dans les « outils suiveurs » qui sont aujourd'hui pour partie obsolète d'où une externalisation de certaines productions !

Quant à la *place du capital humain*, ANVIS a connu des suppressions de postes en productivité ce qui ne permet plus de répondre aux objectifs de production, des mutations internes des salariés qui n'ont pas été accompagnées des formations nécessaires

Alors oui, il est important de recenser les secteurs industriels impactés et d'entamer une Gestion Prévisionnelle sur les stratégies des entreprises, des emplois et des compétences favorisant un vaste plan de recrutement et de formation tant dans les filières industrielles que dans les entreprises innovantes qui ne peuvent se limiter au numérique et à la transition énergétique.

Dernier point, une *action économique ambitieuse au plus près des territoires*. Ce dernier point aborde la notion de gouvernance partenariale sans faire référence explicitement à la place du monde du travail ce qui est regrettable. C'est aussi dans ce cadre que nous nous devons d'interroger l'action et les résultats de la BPI, d'établir un bilan des aides financières octroyées par la région en terme de résultats et d'utilité pour les entreprises, les collectivités mais aussi en terme d'utilité sociale (emplois, formation).

La Cgt s'abstiendra sur cet avis.